

DÉLIBÉRATION N° CB 12-11 DU 28 JUIN 2012

RELATIVE A L'ADOPTION DES QUESTIONS IMPORTANTES SUR LES ENJEUX  
DU BASSIN ET AU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE A JOUR  
DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L 212-2 et R 212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le Comité de bassin

DELIBERE

**Article 1 :**

- **adopte** le projet de calendrier et de programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du SDAGE ;
- **décide** de lancer la consultation du public et des assemblées, à compter de novembre 2012 et pour une durée de 6 mois.

**Article 2 :**

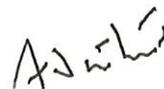
- **adopte** le projet de synthèse des questions importante sur les enjeux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

La Secrétaire  
du comité de bassin



Michèle ROUSSEAU

Le Président  
du comité de bassin



André SANTINI